

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. Le compte administratif 2020*
 - * IIa - la section de fonctionnement*
 - * IIb - la section d'investissement*
- III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 02 juillet 2020 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases de discussions en réunion préparatoire en date du 30 juin 2020.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le compte administratif est un document de bilan retraçant les opérations comptables de l'exercice écoulé.

Il est approuvé en séance de conseil, il est la copie conforme du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Le compte administratif a été voté le 02 juillet 2020.

Ce document est à disposition des administrés aux heures d'ouverture de la mairie.

II. Le compte administratif 2020 – bilan des opérations comptabilisées en 2020

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 2 151 327.74 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriétés de la commune et à diverses subventions.

S'y ajoute :

- o L'excédent de fonctionnement constaté en 2019 et reporté sur 2020 d'un montant de

1 133 227.57 €.

Soit un total de 3 284 555.31 €.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 696 339.75 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

S'y ajoute :

- o Une opération d'ordre de **1 591.10 €**

Soit un total de 1 697 930.85 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Soit pour 2020 une somme de 1 586 624.46 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant en €</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant en €</u>
Dépenses courantes	550 328.94	Recettes des services	121 899.89
Dépenses de personnel	964 308.25	Remb. s/rémunérations pers.	11 962.20
Autres dépenses de gestion courante	150 881.97	Impôts et taxes	877 259.71
Dépenses financières	26 875.89	Dotations et participations	1 000 471.65
Dépenses exceptionnelles	3 944.70	Autres recettes de gestion courante	136 799.46
Autres dépenses	0.00	Recettes exceptionnelles	2 923.05
Dépenses imprévues		Recettes financières	11.78
Total dépenses réelles	1 696 339.75	Total recettes réelles	2 151 327.74
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 591.10	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Virement à la section d'investissement			
Total	1 697 930.85	Total	2 151 327.74
Solde fonctionnement reporté	0.00	Excédent de fonctionnement reporté	1 133 227.57
<u>Total général en €</u>	<u>1 697 930.85</u>	<u>Total général en €</u>	<u>3 284 555.31</u>

Résultat de l'exercice = excédent de 453 396.89 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

	Taux 2020 Goderville	Taux 2019 Goderville	Taux moyens communaux 2020 au niveau	
			départemental	national
<i>Concernant les ménages</i>				
Taxe d'habitation	X	11.33	X	X
Taxe foncière bâtie	18.22	18.22	26.19	21.59
Taxe foncière non bâtie	32.14	32.14	41.87	49.72

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 663 687.00 €.

Commentaire : Pas d'augmentation de la fiscalité pour 2020 et suppression de la taxe d'habitation – nationalement.

Rappel :

Taux 2019 : pas d'augmentation

Taux 2018 : pas d'augmentation

Taux 2017 : augmentation 1.5 %

Taux 2016 : pas d'augmentation

Taux 2015 : augmentation 2%

Taux 2014 : pas d'augmentation

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont arrêtées à **747 523.00 €**

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotation forfaitaire	319 050.00 €
Dotation de solidarité rurale	311 331.00 €
Dotation nationale de péréquation	117 142.00 €.

Commentaire :

<u>Rappel dotations</u>	2019	2018	2017
<i>Dotation forfaitaire</i>	317 799€	317 466 €	317 799 €
<i>Dotation solidarité rurale</i>	290 822€	279 255 €	267 673 €
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	107 978€	101 238 €	97 676 €

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation horizontale, institué depuis 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ainsi, pour 2020 la commune a perçu une FPIC de **30 275.00 €**.

(Somme perçue en 2019 : 29 028.00 €).

Commentaires sur la section de fonctionnement :

Auto-financement dégagé sur l'exercice : 453 369.89 €.

Pas d'augmentation de la fiscalité.

Dotations en légère hausse de 78 394.96 €

II- b). La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- *en dépenses* :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- *en recettes* :

Deux types de recettes coexistent :

Les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

Les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principaux projets de l'année 2020 ont été les suivants :

○ <i>Frais d'étude dont études sur l'attractivité du centre-bourg</i>	106 932.66 €
○ <i>Travaux de voirie</i>	8 310.00 €
○ <i>Travaux d'éclairage public</i>	6 063.76 €
○ <i>Installation d'un dispositif de caméras de vidéo-surveillance</i>	61 466.16 €
○ <i>Acquisition matériel informatique – mobilier</i>	4 304.24 €
○ <i>Autre matériel</i>	3 867.02 €

c) Les subventions d'investissements reçues :

○ <i>L'Etat</i> :	27 491.64 €
○ <i>Le Département</i> :	49 155.45 €
○ <i>La Communauté de communes</i> :	10 235.25 €

(Fonds de concours pour le centre de secours)

d) Le fonds de compensation de TVA :

Sont éligibles les dépenses de l'année N-1.

Ainsi, pour 2020 la commune a perçu un FCTVA de **41 693.89 €**.
(Somme perçue en 2019 : 67 329.34 €).

e) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement		Opérations d'équipement	
<u>Travaux s/bâtiments :</u>		<u>Subventions :</u>	
○ Enceinte sportive	7 663.70	○ <u>Etat :</u>	
		Dispositif de vidéo-surv.	15 366.54
<u>Travaux VRD :</u>		Accessibilité du cimetière	12 125.10
○ Eclairage Public	6 063.76	○ <u>Département</u>	
		Dispositif de vidéo-surv.	10 155.45
<u>Autres dépenses :</u>		Rond-Point de la Poste	39 000.00
○ Etudes centre-bourg (Signalétique)	5 880.00	○ <u>Cc :</u>	
		Dispositif de vidéo-surv.	10 235.25
○ Etudes centre-bourg (Attractivité)	14 400.00		
○ Marnière (Inspection-comblement)			
○ La Ficelle AMO	82 978.80		
○ La Briqueterie	2 143.86		
○ Rond-point de la Poste	1 050.00		
	480.00		
<u>Acquisition mobilier, matériel et véhicules :</u>	13 604.05		
<u>Travaux divers :</u>	61 466.16		
○ Installation de dispositif de vidéo- surveillance			
○ Voirie	8 310.00		
○ Travaux divers	6 741.36		
Total opér.équipement	210 781.69	Total opér.équipement	86 882.34
Opérations financières		Opérations financières	
○ Remb.emprunt - capital	116 852.64	○ Dépôt et cautionnement	450.00
○ Dépôt et cautionnement	475.00	○ FCTVA	41 693.89
○ TAM	1 378.37	○ Taxe d'aménagement	8 494.06
		○ Excédent de fonctionnement	13 383.69
Total opér.financières	118 706.01	Total opér.financières	64 021.64
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Entre sections	0.00	Entre sections	1.591.10
Total	329 487.70	Total	152 495.08
Solde investis.reporté	0.00	Solde investis.reporté	39 502.31
Total général	329 487.70	Total général	191 997.39

Résultat de l'exercice = déficit de 176 922.62 €

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fonctionnement) :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
Exercice 20120	1 697 930.85 €	2 151 327.74 €
Résultat N-1 reporté		1 133 227.57 €
Total section fonctionnement	1 697 930.85 €	3 284 555.31 €
<i><u>Excédent fonctionnement constaté = 1 586 624.46 €</u></i>		

<u>Investissement</u>	Dépenses	Recettes
Exercice 2020	329 487.70 €	152 495.08 €
Résultat N-1 reporté		039 502.31 €
Total section investissement	329 487.70 €	191 997.39 €
<i><u>Déficit investissement constaté = 137 490.31 €</u></i>		

Résultat global de l'exercice **2 027 418.55 €** **3 476 552.70 €**

EXCEDENT GLOBAL : 1 449 134.15 euros

Restes à réaliser
 Sur investissement 2020 371 028.865 € 0.00 €
 Reportés sur budget 2021
 Excédent à reporter sur 2021 après financement des restes à réaliser = 1 078 105.285 €.

Commentaire :

Les résultats du Compte Administratif 2020 coïncident en tout point avec les résultats annoncés par Monsieur Lionel Legall, Receveur Municipal au travers du Compte de Gestion 2020

III. Les données synthétiques du budget

a) Principaux ratios

Pour info : population DGF 2020 : 2894 (2878+16)

Informations financières - Ratios		Valeurs 2020	Moyennes Nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	584.14	632
2	Produit des impositions directes/population	228.54	346
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	740.82	811
4	Dépenses d'équipement brut /population	72.58	296
5	Encours de la dette/population	344.57	652
6	DGF/population	257.41	173
7	Dépenses personnel/dépenses réelles fonctionnement	0.57	0.48
9	Dépenses fonct et remb.dette en capital/recettes réelles fonct.	0.84	0.87
10	Dépenses équipement brut/recettes réelles fonct.	0.10	0.36
11	Encours dette/recettes réelles fonctionnement	0.47	0.80

*Moyennes nationales de la strate 2017

b) Etat de la dette

Encours de la dette	Date contrat	Capital initial	Amortissement 2020		Capital restant dû 31/12/2020
			Capital	Intérêts	
Caisse Française de Financement	30/06/2006	150 000.00	12 172.89	965.47	13 138.36
Caisse Française de Financement	23/11/2006	150 000.00	9 732.41	817.52	10 549.93
Caisse d'Epargne de Normandie	05/03/2008	137 448.82	13 444.68	528.56	13 973.24
Caisse Française de Financement	10/01/2008	350 000.00	12 507.47	10 816.01	23 323.75
Caisse Française de Financement	10/01/2008	200 000.00	15 546.95	2 317.22	17 864.17
Caisse d'Epargne de Normandie	01/12/2014	600 000.00	27 216.16	8 709.80	35 925.96
Crédit Agricole	12/09/2018	217 536.12	26 231.81	2 721.31	28 953.12
Totaux			116 852.64	26 875.79	143 728.53

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 08 avril 2021
Le Maire, Frédéric CARLIERE

